

## **Le syndrome d'aliénation parentale (SAP) est une maltraitance psychologique de l'enfant. C'est de la délinquance parentale.**

L'aliénation parentale est un processus qui consiste à programmer un enfant pour qu'il haïsse un de ses parents sans que ce ne soit justifié. Lorsque le syndrome est présent, l'enfant apporte sa propre contribution à la campagne de dénigrement du parent aliéné. (1.3. Origines).

En cas de séparation, il est naturel d'être inquiet lorsque les enfants s'en vont la première fois en visite chez l'autre parent. Au début, les dérives sont fréquentes, comme de dire « Appelle-moi dès que tu arrives », « Appelle-moi si tu as peur », « Je viendrai te chercher », etc. Si le parent est psychologiquement fragile, l'anxiété peut croître au lieu de disparaître, et déclencher le processus d'aliénation. (MAJOR, §35 et 36)

Le parent aliénant est souvent un parent sur-protecteur. Il peut être aveuglé par sa rage ou animé par un esprit de vengeance provoquée par la jalousie ou la colère. (GARDNER2, §14 à 17)

Il se voit en victime, injustement et cruellement traitée par l'autre parent dont il cherche à se venger en faisant croire aux enfants que cet autre parent a tous les torts. (LOWENSTEIN1, §15)

Dans des familles qui présentent des dysfonctionnements, le phénomène implique plusieurs générations. Le parent aliénant est soutenu par des membres de sa famille, ce qui renforce son sentiment d'être dans le vrai. (MAJOR, §53)

### **1.4. Conséquences pour l'enfant**

L'enfant est amené à haïr et à rejeter un parent qu'il aime et dont il a besoin. (FAMILYCOURTS, §3)

Le lien entre l'enfant et le parent aliéné sera irrémédiablement détruit (GARDNER3, §66). En effet, on ne peut reconstruire le lien entre l'enfant et le parent aliéné s'il y a eu un hiatus de quelques années (GARDNER\_ADDENDUM2, §2)

Le parent aliéné devient un étranger pour l'enfant. Le modèle principal des enfants aura été le parent pathologique, mal adapté et présentant un dysfonctionnement. Beaucoup de ces enfants développent de sérieux troubles psychiatriques (MAJOR, §57)

Induire un syndrome d'aliénation parentale à un enfant est une forme d'abus. Dans les cas d'abus sexuels ou physiques, les victimes arrivent un jour à surmonter les blessures et les humiliations qu'ils ont subies. A contrario, un abus émotionnel va à coup sûr avoir des répercussions psychologiques et peut engendrer des problèmes psychiatriques pour le restant de la vie (GARDNER\_ADDENDUM2, §2)

Les effets chez l'enfant victime du syndrome d'aliénation parentale peuvent être une dépression chronique, une incapacité à fonctionner dans un cadre psychosocial normal, des

troubles d'identité et d'image, du désespoir, un sentiment incontrôlable de culpabilité, un sentiment d'isolement, des comportements hostiles, un manque d'organisation, un

dédoulement de personnalité et parfois, le suicide. Des études ont montré qu'une fois adulte, les victimes d'une telle aliénation ont un penchant pour l'alcool, la drogue et présentent d'autres symptômes de mal être profond (FAMILYCOURTS, §19)

Le sentiment incontrôlable de culpabilité est provoqué par le fait qu'il réalise, une fois adulte, qu'il a été le complice malgré lui d'une grande injustice infligée au parent aliéné (LOWENSTEIN1, §13)

L'enfant aliéné risque de reproduire la même pathologie psychologique que le parent aliénant (GARDNER3, §66)

Si le processus est identifié - même s'il n'a pas encore porté ses fruits - il doit être considéré par les professionnels comme une violation directe et intentionnelle d'une des obligations les plus fondamentales d'un parent, qui est celle de promouvoir et d'encourager une relation positive et harmonieuse entre l'enfant et son autre parent (BONE-WALSH, §1 et 25)

Le parent qui encourage ses enfants à ignorer les droits de visite doit être puni par le tribunal afin d'être rappelé à l'ordre (GARDNER\_ADDENDUM §11)

On ne peut admettre qu'un parent stable et capable soit privé du droit d'exercer son rôle de parent (LOWENSTEIN1, §57)

Sans menaces de sévères amendes, de séjour en prison ou de perte totale de la garde, le parent aliénant a peu de chance de changer (MAJOR, §69)

Un autre intérêt de ces menaces est de fournir aux enfants aliénés l'excuse dont ils ont besoin pour aller voir le parent aliéné tout en ne décevant pas le parent aliénant : "Je le hais vraiment. "J'y vais seulement pour t'éviter d'aller en prison." (GARDNER\_ADDENDUM2, §14)

Sans une intervention extérieure et sans une aide psychologique, il est probable que l'enfant ne se rende jamais compte de ce qu'il s'est passé (MAJOR, §58)

On peut soigner les enfants par une thérapie appropriée, seulement à condition que l'action empoisonnante du parent aliénant soit neutralisée (MAJOR, §74)

**GARDNER – FAMILYCOURTS - ADDENDUM - LOWENSTEIN1 - BONE-WALSH – MAJOR - BONE-WALSH**